

DEMANDEUR / CONTACT

Assoc./Société

Rue / N°

Nom

Code postal

Prénom

Localité

Téléphone

Email

MANIFESTATION

Nom de l'événement

Date/Horaires événement

DÉBUT

à

:

heures

FIN

à

:

heures

MATÉRIEL À METTRE À DISPOSITION

Quantité :	Chapiteau pliable (dimensions : 8x4m) / 4 Maximum		
Quantité :	Chapiteau pliable (dimensions : 4x4m) / 1 Maximum		
Quantité :	Garnitures (Béierdëscher) - Tables avec bancs assortis / 80 Maximum (par lot de 10 ou 20)		
Quantité :	Grill carrés / 2 Maximum		
Quantité :	Grill ronds WEBER / 2 Maximum		
Quantité :	Parasols chauffants / 4 Maximum		
Quantité :	Réfrigérateurs / 2 Maximum		
Quantité :	Garde-corps / 100 Maximum		
Quantité :	Bornes d'incendie / 5 Maximum		
Quantité :	Boîte de répartition courant électrique 16A 400V / 3 Maximum		
Quantité :	Boîte de répartition courant électrique 32A 400V / 3 Maximum		
Rallonges	16A 230V / dimensions disponibles :	5m	10m
			20m
	16A 400V / dimensions disponibles :	10m	20m
	32A 400V / dimensions disponibles :	10m	20m

PRISE EN CHARGE DU MATÉRIEL / LIEU & RESPONSABLE

Personne responsable

Rue / N°

Localité

Code postal

Date/Heure de prise en charge

à

:

heures

RESTITUTION DU MATÉRIEL / LIEU & RESPONSABLE

Personne responsable

Rue / N°

Localité

Code postal

Date/Heure de restitution

à

:

heures

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Chaque citoyen visant la mise à disposition gratuite du matériel communal est tenu expressément de gérer le matériel mis à disposition en bon père de famille et de la restituer dans l'état dans lequel il lui a été remis. Toute détérioration et tout dommage apporté au matériel devra être réparé et remplacé aux frais du locataire. L'utilisateur est responsable pour tout dégât causé au matériel. Le matériel mis à disposition devra être restitué dans un état propre et irréprochable. La commune se réserve le droit, en cas de besoin propre, lors de manifestations ou d'activités communales, de ne pas être en mesure de mettre à disposition le matériel sollicité à certaines dates.

L'accord sur l'attribution du matériel sera communiqué au plus tôt 2 mois avant la date de la festivité projetée.

Schouweiler, le

Signature du locataire

**Signature du coordinateur
de la commune de Dippach**

SERVICE TECHNIQUE

Pour toute autre information ou pour des problèmes d'ordre technique, nous vous prions de bien vouloir vous mettre en rapport avec le coordinateur au numéro de téléphone **27 95 25 314** ou par courriel : **relations.publiques@dippach.lu** du lundi au vendredi inclus entre 07h00-12h00 et 13h00-16h00.

RÉCEPTION DU MATÉRIEL

Schouweiler, le

Signature / Le locataire

RESTITUTION DU MATÉRIEL

Schouweiler, le

Signature / Pour la commune, le coordinateur

REMARQUES ÉVENTUELLES